



De 1959 à aujourd'hui : vers un horizon durable

Quelques dates

En 1959, Robert BURON, alors Ministre des Transports, des Travaux Publics et du Tourisme, confie à Lucien BERTRAND, Inspecteur chargé du Tourisme, l'organisation et la promotion de la 1^{ère} Campagne « **Fleurir la France** ». Environ 600 communes seront candidates dès la 1^{ère} année. Des prix spéciaux (notamment pour les gares, les hôtels ...) ainsi qu'un concours national des maisons fleuries s'ajoutent à cette campagne et montrent déjà que le fleurissement de la France a un lien étroit avec le développement du tourisme.

Dix ans plus tard, ce sont plus de 5 000 communes inscrites. Les premiers panneaux « ville fleurie » ou « village fleuri » apparaissent aux entrées des communes primées.

En 1972, l'Etat passe le relais au Comité National pour le Fleurissement de la France (CNFF) dont l'objectif est « d'entreprendre et de susciter toute action tendant à assurer le fleurissement des villes et villages, ainsi que des bâtiments, des parcs et des jardins publics ».

1981 : édition du « **Guide de la France fleurie** », tiré à 8 000 exemplaires et distribué aux maires. Le nombre de communes candidates au concours s'accroît : environ 6 500 en 1985, 7 000 en 1987.

Les années 80 voient aussi la création de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) et l'Agence Nationale pour l'Information Touristique (ANIT) qui deviendra rapidement Maison de la France (1988). Le tourisme en France devient donc une véritable industrie pour laquelle le fleurissement est un atout non négligeable. En atteste la campagne publicitaire de 1988 avec l'affichage « **Fleurir, c'est accueillir** ».

À partir des années 90, le concours tend à évoluer vers la qualité : on voit apparaître le fleurissement de printemps, le fleurissement d'automne, le Prix de l'Arbre et le Prix de la mise en valeur d'un monument historique. Les critères de la grille d'appréciation s'étendent à des notions plus environnementales.



Organisation du concours

Qui dit concours, dit jury :



Jury départemental et jury régional à Montcheutin (Argonne)

Un jury se compose de 3 à 6 personnes parmi lesquelles se trouvent des élus, des professionnels du tourisme, des personnels de services municipaux, des professionnels du paysage, de l'horticulture et des particuliers bénévoles (passionnés de fleurissement ou membres d'associations de fleurissement). Cette composition d'équipe permet un croisement des compétences et des connaissances.

Qui fait quoi ?

Le département :

1 - Organisation du concours :

- Le département recueille les candidatures des communes
- Le jury départemental visite ces communes puis sélectionne celles qui seront proposées au jury régional en vue d'une éventuelle labellisation.

Attention : l'attribution du label n'entre pas dans les compétences du département, ce dernier peut néanmoins organiser un concours départemental et attribuer des Prix Spéciaux Départementaux

2 - Accompagnement du réseau (diffusion d'informations, conseils...)

3 - Promotion du label (publications, évènements, Internet, mise en valeur des communes labellisées en les incluant dans un produit touristique (ex : circuit des villages fleuris)...

La région :

1 - Organisation du concours :

- Le jury régional attribue aux communes les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Fleurs et les Prix Spéciaux Régionaux
- Le jury régional propose au jury national les communes susceptibles d'obtenir une 4^{ème} Fleur

2 - Accompagnement des communes labellisées (formations et visites-conseils)

3 - Coordination région/département

4 - Promotion du label

Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) :

1 - Organisation du concours :

Le jury national attribue la 4^{ème} Fleur, les Prix Spéciaux Nationaux et le label « Département Fleuri »

2 - Accompagnement du réseau (formations et conseils)

3 - Promotion du label

Ce que regarde le jury lorsqu'il visite une commune ...

Lors des visites, chacun des membres du jury effectue sa notation selon la grille d'appréciation réalisée par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris. Une note sur 100 est attribuée à la commune.

On distingue 3 grands ensembles de critères :

1 - Patrimoine paysager et végétal (50 points sur 100)

Dans cette 1ère partie (au coefficient le plus important), seront appréciés la qualité et l'entretien des espaces verts : style et architecture paysagère des parcs, jardins, squares, mise en valeur du patrimoine arboré, tonte des pelouses, diversité et utilisation des arbustes et rosiers. Quant au fleurissement proprement dit, qu'il soit en pleine terre ou hors-sol, la notation privilégiera la qualité à la quantité ainsi que la diversité, l'originalité et l'harmonie des compositions.

2 - Développement durable et cadre de vie (30 points sur 100)

Ici, l'accent est mis sur le respect de l'environnement et sur les pratiques s'orientant dans une démarche de développement durable. Sont abordés : la propreté de la commune, l'entretien du patrimoine bâti, la maîtrise de l'affichage publicitaire, les pratiques alternatives mises en place en attendant l'effacement des réseaux aériens et l'enfouissement des réseaux d'assainissement, la gestion de l'eau, la protection des espaces naturels, la gestion raisonnée des produits chimiques.

3 - Animation et valorisation touristique (20 points sur 100)

Cette dernière partie repose sur la reconnaissance du label par le public. La valorisation de ce label peut se faire sur les documents et les sites internet des mairies, sur les documentations et les sites internet des offices de tourisme, par l'organisation de manifestations de type Fête des Fleurs, bourse d'échange de bulbes ... Le jury appréciera ici les actions favorisant la participation des habitants (concours de maisons fleuries), les actions pédagogiques visant à sensibiliser les enfants à l'embellissement de leur commune et de leur école.



Photo « Graines de jardiniers » à Bogny sur Meuse

Zoom sur les Ardennes

« Les Ardennes, de Fleur en Fleurs » : à ce jour, le département des Ardennes peut être fier de compter 121 communes labellisées de 1 à 4 Fleurs :

- 55 communes 1 Fleur
- 40 communes 2 Fleurs
- 25 communes 3 Fleurs
- 1 commune 4 Fleurs : SEMIDE (village situé dans le Sud Ardennes)

Ce qui permet aux Ardennes d'être le 2^e département le plus fleuri de la Champagne-Ardenne, elle-même 1^{ère} région fleurie de France.

Afin de mieux connaître ces communes qui contribuent à donner à nos Ardennes l'image d'un département fleuri et accueillant, le Comité Départemental du Tourisme a créé un site internet : www.fleurir.ardennes.com : chaque commune labellisée y est présentée avec ses atouts paysagers et floraux, mais aussi culturels et touristiques.

Par ailleurs, le CDT a édité une brochure destinée aux communes ardennaises qui souhaitent s'engager dans une démarche d'amélioration de leur cadre de vie tout en respectant l'environnement. « Les Ardennes en couleurs – Guide du fleurissement » a en effet vu le jour grâce à un partenariat avec le Parc Naturel Régional des Ardennes. Tirée à 6 000 exemplaires, elle a d'ores et déjà été envoyée aux 463 communes des Ardennes, dans le cadre du lancement de la campagne « Villes et Villages Fleuris 2012 ».

Dites-le avec des fleurs... les exemples à suivre...

Certains départements établissent une véritable mise en tourisme du fleurissement aboutissant ainsi à une promotion touristique de ces communes labellisées :

- Le CDT de la Marne propose aux amateurs de fleurs et de beaux paysages des « balades fleuries », circuits thématiques libres, gratuits et balisés comme un sentier de petite randonnée. Des panneaux jaunes agrémentés d'une fleur rouge invitent les promeneurs à découvrir, admirer, et humer chaque création : une expérience unique en France récompensée en 2004 par les « Etoiles de l'accueil ».
- Le CRT Champagne-Ardenne a également créé « La Route des 4 Fleurs » qui permet de découvrir toutes les communes labellisées 4 Fleurs de la région.
- Le CDT du Morbihan propose dans ses idées de séjours, une « escapade Villes et Villages Fleuris »
- Et aussi : un circuit vélo des villages fleuris en Alsace, circuit du Grand Prix National du Fleurissement à Brest, balade d'une journée au cœur des villages fleuris associée à une croisière en bateau en Anjou...